

# Planète Exil

Les droits humains  
sont les piliers du  
droit international.  
Page 7

Les archives sont  
les gardiennes de  
la démocratie.  
Page 12

Les points clés  
du concept  
de formation  
Page 14

Action de sauvetage  
des intellectuel-le-s  
d'Afghanistan  
Page 18



LA CONVENTION DE GENÈVE RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS

## Les bases pour protéger les personnes réfugiées



Chère lectrice, cher lecteur,

La Convention de Genève sur les réfugiés (CR) revient souvent dans les discussions sur les personnes en quête de protection et la politique d'asile. Vue comme un acte clé de la protection internationale des personnes réfugiées, elle a défini pour la première fois celles et ceux qui relèvent de cette notion en 1951, au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait de toute personne exposée dans son pays d'origine à de sérieux préjudices « du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » ou ayant une crainte fondée d'être exposée à de tels préjudices. La communauté internationale a convenu que les personnes réfugiées devaient bénéficier d'une protection.

Mais pour pouvoir envisager un avenir, celles-ci ont aussi besoin de conditions de vie dignes dans leur pays d'accueil. La CR définit des droits fondamentaux à cet égard, à savoir le droit à l'éducation, à l'emploi, à la liberté de circulation et à l'assistance publique, entre autres. Pilier de la protection des personnes réfugiées, la CR sauve donc des vies et offre une perspective aux personnes persécutées. C'est cette importance intacte que nous souhaitons rappeler dans ce numéro, à une époque où le monde n'a jamais connu autant de personnes exilées et où leur protection est soumise à une pression politique de plus en plus intense.

Ma phrase préférée du magazine :

**« La CR est un un fondement  
juridiquement contraignant  
de la stabilité internationale. »** (p. 9)

Cordialement,

Seraina Nufer

Responsable du département Protection de l'OSAR

# Tour de Suisse de l'humanité : rejoignez-nous !

Le livre-tente de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) fera escale :

- **Saint-Gall**: du 19.08 au 21.08.2025, sur la Kornhausplatz
- **Zurich**: du 19.09 au 25.09.2025, sur la Hechtplatz



Venez nous rencontrer et assister aux débats sur l'intégration, aux tables rondes et aux lectures.  
➔ [societehumaine-osar.ch](http://societehumaine-osar.ch)

## Limitations du statut S

Dorénavant, le statut S devrait être octroyé uniquement aux personnes réfugiées d'Ukraine venant de régions occupées ou en proie à des combats. Voilà ce que le Conseil fédéral propose au Parlement et ce que dénonce l'OSAR. Les conditions de sécurité restent instables sur tout le territoire ukrainien. Il est donc irréaliste de distinguer les régions sûres de celles qui ne le seraient pas. La protection des personnes réfugiées doit prévaloir dans tous les cas.

Communiqué de presse de l'OSAR du 25 juin 2025 :  
➔ [osar.ch/restriction-statut-s](http://osar.ch/restriction-statut-s)

## Refoulements aux frontières intérieures de l'Allemagne

Les refoulements de personnes requérantes d'asile aux frontières intérieures de l'Allemagne sont illégaux. Selon plusieurs juridictions, ils portent atteinte au droit de l'UE, qui prévaut. Dans une lettre conjointe, l'OSAR, PRO ASYL (Allemagne), Asylkoordination Österreich (Autriche), l'Organization for Aid to Refugees (Tchéquie), le Forum réfugiés (France), Ronnen Desch (Luxembourg), le Dutch Council for Refugees (Pays-Bas) et le European Council on Refugees and Exiles (ECRE), faitière européenne, enjoignent à la Commission européenne d'ouvrir une procédure d'infraction contre l'Allemagne.

News de l'OSAR du 12 juin 2025 :  
➔ [osar.ch/procedure-dinfraction-allemande](http://osar.ch/procedure-dinfraction-allemande)

Lettre ouverte du 12 juin 2025 à la Commission européenne :  
➔ [osar.ch/procedure-dinfraction-allemande-lettre-conjointe](http://osar.ch/procedure-dinfraction-allemande-lettre-conjointe)

UN CŒUR SANS FRONTIÈRES

### IMPRESSUM

**Édition Planète Exil** : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Weyermannstrasse 10, Case postale, 3001 Berne **Téléphone** : 031 370 75 75  
**Courriel** : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch) **Site web** : [www.osar.ch](http://www.osar.ch) **Tirage de ce numéro** : 5300  
**Rédaction** : Barbara Graf Mousa (responsable), Sabera Aitabar, Gerd Berki, Konstanze Burkard, Sabine Haupt, Malik Qais Mehri, Esther Müller, Seraina Nufer, Gaby Pfyffer, Athénais Python, Barbara Rödlach, Andreas Schuler, Gregor Spuhler **Traductions** : alingui **Mise en page** : Baptiste Babey  
**Concept** : Studio Edit GmbH, Katharina Rilling, Peter Kruppa **Impression** : rubmedia AG, Köniz/Berne

Le magazine **Planète Exil** de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à cinq francs, est inclus dans leur don.

**Dons**  
IBAN : CH92 0900 0000 3000 1085 7  
TWINT :



Votre don entre de bonnes mains.



*Des personnes réfugiées partent pour l'Italie depuis Locarno peu après la fin de la guerre.*

## 1955, un droit à deux vitesses

En octobre 1955, six mois après l'entrée en vigueur de la Convention de Genève sur les réfugiés (CR) en Suisse, Arthur Ernsheimer, alors conseiller juridique et futur directeur de l'OSAR, reçoit une lettre du juriste Paul Weis, qui dirige le département juridique du HCR. Les deux hommes ont discuté à Genève de l'allègement des règles sur les voyages pour les personnes réfugiées, qui, malgré le passeport qu'elles reçoivent en vertu de la CR, ne jouissent pas de la même liberté de voyager que les personnes détenant un passeport national. Alors que celles-ci peuvent déjà se rendre librement dans de nombreux États d'Europe occidentale peu après la fin de la guerre, les personnes réfugiées doivent demander un visa pour chaque pays. Une procédure longue et coûteuse qui les lèse sur les plans privé et professionnel, comme elles le font savoir à l'OSAR. L'appel est unanime : cette situation doit changer ! Il faudra pourtant une douzaine d'années et une poignée d'accords bilatéraux avant d'y parvenir, avec la ratification par la Suisse de l'accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés dans douze États européens.

**Aujourd'hui, les accords relatifs à la protection internationale des réfugiés constituent les piliers du droit international.**

→ Voir le focus, pages 5 à 11

**Esther Müller**

*Historienne et journaliste RP*



PHILOSOPHIE

## Le droit d'avoir des droits

Hannah Arendt (1906-1975) a forgé le concept selon lequel le droit le plus fondamental d'un être humain est celui d'avoir des droits. Il s'agissait du droit d'appartenir à une communauté politique au sein de laquelle les droits individuels ne sont pas seulement reconnus, mais aussi protégés et respectés.

Hannah Arendt a développé ce concept pour les personnes exilées et considérées comme apatrides sous le nazisme. Dénuées de droits et de protection, ces personnes n'avaient pas le droit d'avoir et de revendiquer des droits.

Ce contexte met particulièrement en lumière l'importance de la Convention de Genève sur les réfugiés, qui définit les droits que les personnes réfugiées peuvent faire valoir à l'égard des États parties et leur reconnaît ainsi le droit d'être considérées comme des personnes ayant des droits. Un droit que celles et ceux qui ne l'ont jamais perdu doivent défendre solidairement.

**Andreas Schuler**

*Philosophe, historien et rédacteur*

# Les bases pour protéger les personnes réfugiées



*Les sans-patries,*  
1946, du peintre et  
graphiste suisse  
Hans Tomamichel  
(1899-1984), qui a  
également réalisé  
des illustrations  
pour Caritas Zurich,  
membre de l'OSAR.

*Illustration : Hans Tomamichel. Source : Dix ans d'expérience de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, reproduction d'une publication de l'OSAR, 1946.*

# Accords de base de la protection internationale des personnes réfugiées

**Convention  
internationale relative  
aux droits de l'enfant**

1989

**Pacte international  
relatif aux droits civils  
et politiques**

1966

**Convention de Genève  
sur les réfugiés**

1951

1967 : extension de la  
Convention de Genève

**Convention d'Istanbul**

Convention du Conseil de l'Europe  
sur la prévention et la lutte contre  
la violence à l'égard des femmes  
et la violence domestique

2011

**Convention contre  
la torture et autres  
peines ou traitements  
cruels, inhumains  
ou dégradants**

1984

**Convention relative  
au statut des apatrides**

1954

**Convention de sauvegarde des droits de  
l'homme et des libertés fondamentales**

1950

**Déclaration universelle des  
droits de l'homme**

1948

**Charte des  
Nations Unies**

1945

FOCUS

# Fondements de la protection des personnes réfugiées

**Pour des millions de victimes de persécution et de guerres, la consécration mondiale des libertés et droits fondamentaux il y a 80 ans signifiait enfin protection et libération. Les droits humains et la protection internationale des personnes réfugiées demeurent des piliers juridiques.**

PAR BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

**A**u lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les forces alliées ont conclu divers traités internationaux sur la protection et la défense des droits humains pour que jamais ne se répète ce que les États européens attaqués par les nazis n'avaient su empêcher : l'ascension et la domination d'une puissance de guerre basée sur des structures totalitaires et inhumaines ayant systématiquement envoyé à la mort des millions de personnes innocentes. À la fin de la guerre, quelque 25 millions de personnes, dont beaucoup d'enfants, de jeunes et de femmes, ont erré des années sur le continent européen à la recherche de leur famille, d'un toit, de protection et de sécurité. Qui étaient-elles ? L'Europe comptait entre 10 et 12 millions d'apatrides et de personnes sans pièces de légitimation, ou déplacées. Parmi elles, des survivantes des camps de travail, de concentration et d'extermination nazis, des personnes enlevées de leur pays aux fins du travail

forcé et des prisonnières de guerre. Mais aussi des personnes sans nationalité, car déchues en tant que juives, ou parce que leur État avait cessé d'exister ou, dans le cas des femmes, à la suite d'un mariage. Venaient s'y ajouter quelque 14 millions de personnes allemandes venant de régions intégrées au Reich avant 1945, installées dans des régions d'Europe de l'Est occupées par l'Allemagne nazie ou membres de minorités allemandes dans des États comme la Roumanie.

**« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »**

Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

## Bases de droit international

Les personnes apatrides, sans pièces de légitima-

tion et sans nationalité avaient besoin non seulement de protection, mais aussi de droits pour ne pas être ballottées d'un État à l'autre. Il fallait donc de nouveaux traités internationaux, négociés par les États gagnants et perdants lors de conférences multilatérales. À peine 49 jours après la fin de la guerre, 50 pays ratifiaient la Charte des Nations Unies à San Francisco. ►



L'ONU était née, prenant la relève de la Société des Nations, premier pacte international visant à préserver la paix mis en échec avec le début de la guerre en 1939. Cette fois, les nations fondatrices incluait les États-Unis, ainsi que la Chine et l'URSS. Comme énoncé dans son préambule, l'objectif de la Charte était de «... créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international...». Entrée en vigueur le 24 octobre 1945, elle a posé les jalons de la Déclaration universelle des droits de l'homme. «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits»: c'est ce dont a convenu, à son article 1<sup>er</sup>, l'Assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948. Les États parties devaient mettre en œuvre la Déclaration «comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations». Depuis, le 10 décembre a été déclaré journée des droits humains.

### **Les droits des personnes réfugiées sont des droits humains**

De ces traités sont nées la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 et

sa juridiction, la Cour européenne des droits de l'homme, servant à leur tour de socle à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951. La Convention de Genève sur les réfugiés (CR) ne s'appliquait au départ qu'aux personnes d'États européens devenues, au 1<sup>er</sup> janvier 1951, des personnes réfugiées en raison de l'Holocauste et des actes de guerre avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Le protocole additionnel de New York a abrogé cette limitation géographique et temporelle en 1967. Depuis, toutes les personnes réfugiées bénéficient du même traitement juridique dans le monde. La Convention de 1954 a conféré aux apatrides les mêmes droits que les personnes réfugiées et étrangères citoyennes d'un État. Les personnes apatrides, sans protection d'État et sans pièces de légitimation disposaient ainsi pour la première fois de libertés et de droits fondamentaux «sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine» et indépendamment du genre.

### **Modèle des lois nationales sur l'asile**

La CR n'octroie pas un droit à l'asile, mais le droit essentiel à une protection contre

La Suisse faisait partie des 19 États qui ont ratifié la Convention sur la protection des réfugiés.

**« Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur État d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. »**

Définition du terme de réfugié, loi sur l'asile (LAsi) du 26 juin 1998 (état au 1<sup>er</sup> avril 2025), article 3

FOCUS

DROITS DES PERSONNES RÉFUGIÉES

## Les droits humains ne sont pas négociables

Créée en réaction aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale et aujourd'hui cible croissante d'attaques politiques, y compris en Europe et en Suisse, la Convention de Genève sur les réfugiés (CR) incarne une promesse internationale : les personnes persécutées peuvent espérer une protection et ont des droits. Les appels à les refouler aux frontières et à instaurer des plafonds dans l'octroi de l'asile, à externaliser les procédures et à limiter le regroupement familial ou à réformer la CR pour la vider de sa substance voire à l'abroger, menacent de saper et de trahir cette promesse.

Or, la CR est non seulement une pierre de touche de l'humanité des démocraties modernes, mais aussi un fondement juridiquement contraignant de la stabilité internationale, plus nécessaire que jamais dans un monde géopolitique à vau-l'eau. Les barricades aux frontières n'y changeront rien.

La seule réponse possible consiste à s'engager sans réserve pour la responsabilité internationale et à défendre résolument les droits humains, et avant tout le droit à la protection contre la persécution, concrétisé par la CR.

En refusant d'octroyer une protection aux personnes réfugiées, les États ne violent pas seulement un traité international, ils s'opposent aussi à l'idée d'un régime mondial des droits humains et aux enseignements de l'histoire.



KONSTANZE BURKARD,  
RESPONSABLE COMMUNICATION  
DE L'OSAR

# «Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.»

Convention relative au statut des réfugiés, article 33, alinéa 1

le renvoi dans un pays où il existe un risque de persécution. Est considérée comme une personne réfugiée ayant droit à cette protection toute personne exposée à de sérieux préjudices «du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques» ou qui a une crainte fondée d'être exposée à de tels préjudices dans son pays d'origine. Les personnes réfugiées reconnues peuvent saisir les juridictions ordinaires, obtenir des titres de voyage et travailler et doivent être protégées contre la discrimination dans leur pays de séjour. La CR est le premier acte à clairement définir la notion de personne réfugiée et les droits et devoirs y afférents. De nombreux États parties, dont la Suisse, s'en servent aujourd'hui encore comme modèle pour leurs lois nationales sur l'asile.

## Catalyseurs de la législation suisse

Revenons en arrière. Soupçonnée de profiter de la guerre, la Suisse neutre a subi d'intenses pressions avant même l'armistice. Les négociations de l'Accord de Washington en 1946 ont été difficiles et elle a dû payer. Une attitude bienveillante et humanitaire était attendue de sa part à l'égard de toutes les victimes de la guerre. Cet accord multilatéral a en fait été une chance pour ce petit État isolé politiquement mais très indépendant économiquement, au cœur d'une

Europe en ruines. Quand la Suisse a ratifié la CR en 1955, les femmes n'avaient pas encore le droit de vote et subissaient une discrimination économique. Les familles yéniches se voyaient retirer leurs enfants, les personnes indésirables étaient placées en internement administratif. En comparaison, la CR prévoyait des droits très progressistes. La Suisse n'a adopté les futurs traités pertinents pour la protection des personnes réfugiées figurant dans le graphique en page 6 qu'au terme de processus législatifs nationaux.

Toutes les bases juridiques citées dans le texte sont disponibles ici :



➤ [osar.ch/bases-juridiques](https://osar.ch/bases-juridiques)

# Pourquoi la Convention de Genève est intemporelle

La Convention relative au statut des réfugiés de 1951, ou Convention de Genève sur les réfugiés (CR), reste décisive pour la politique de la Suisse en matière d'asile et d'exil.



# 1

## Fondements de la protection des personnes réfugiées

La CR définit pour la première fois qui est une personne réfugiée. Elle reconnaît ainsi la détresse des personnes en exil et crée les bases légales de leur protection internationale.

## Protection contre le risque de persécution

Le principe du non-refoulement protège les personnes réfugiées contre un renvoi dans leur État d'origine ou dans un autre pays où elles risquent d'être persécutées.

# 2



## Validité universelle et nationale

La CR est un accord international signé aujourd'hui par 198 États parties. Tous ces pays s'inspirent des mêmes lignes directrices, y compris en général pour leur politique d'asile nationale.



# 3

## L'État de droit pour les personnes privées de droits

Les personnes gravement persécutées ou menacées dans leur pays ne sont plus protégées par l'État. Le statut de personne réfugiée au sens de la CR leur octroie la protection juridique de leur pays d'accueil.

# 4



## Droits pour toutes et tous

La CR transpose les libertés et droits fondamentaux aux personnes réfugiées et leur reconnaît des droits égaux dans leur pays d'accueil, « sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine », ni à l'appartenance à un groupe ou aux opinions politiques.



# 5





ARCHIVES SUISSES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

# Les archives, soutien à la démocratie

**Les archives de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ont été remises pour la première fois aux Archives suisses d'histoire contemporaine (AfZ) de l'École polytechnique fédérale (EPF) de Zurich il y a 30 ans. Accessibles au public, elles servent de base à de nombreuses études. Gregor Spuhler, directeur de longue date de l'AfZ, et Gaby Pfyffer, collaboratrice scientifique, expliquent leur importance.**

PAR BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

## Que renferme l'AfZ sur l'histoire des personnes réfugiées en Suisse ?

*Gregor Spuhler:* La diversité de documents privés sur l'histoire de la Suisse des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles est tout à fait passionnante. Elle permet d'étudier la question depuis différents points de vue de parties prenantes non publiques, en plus de ce qu'a légué l'État.

## Qu'est-ce que les archives de l'OSAR ont de particulier ?

*Gaby Pfyffer:* Elles montrent le travail politique mené par l'OSAR en tant que faïtière en dialogue avec la Confédération, les cantons et la société, son travail de lobbying pour les personnes réfugiées et la production du savoir nécessaire à l'action. Les dossiers sont

Les archives de l'OSAR sont conservées dans les règles de l'art aux Archives suisses d'histoire contemporaine à l'École polytechnique fédérale (EPF) de Zurich.

très complets et permettent des recherches ininterrompues sur une longue période. Un autre point intéressant tient à la variété des types de sources, entre dossiers administratifs, publications de sensibilisation du public, photographies, documents audio et vidéos.

### **Est-ce encore pertinent de conserver les dossiers d'organisations comme l'OSAR?**

*Gregor Spuhler*: Sans archives, nous n'aurions pas d'historiographie sérieuse, mais des mythes et des légendes. Les archives font partie intégrante d'une démocratie, il existe d'ailleurs une base légale explicite. Elles sont indispensables à la quête d'authenticité, de vérité. Le travail de recherche consacré aux fonds en déshérence au milieu des années 1990 en est un bon exemple.

*Gaby Pfyffer*: Tout comme les observations sur les personnes réfugiées de Hongrie, selon lesquelles 10 % environ des personnes accueillies en Suisse en 1956 sont retournées en Hongrie communiste. Les archives sont des mémoires du passé qui nous aident à saisir pourquoi certaines décisions et actions ont eu lieu à une époque donnée.

### **L'étude des archives peut-elle aider à mieux comprendre les événements historiques et actuels?**

*Gregor Spuhler*: Oui. Elle aide non seulement à comprendre le passé, mais aussi à prendre davantage conscience des développements et des possibilités d'action dans le présent. ●



Lisez l'interview détaillée de Gregor Spuhler et Gaby Pfyffer :  
➤ [osar.ch/afz-archive-interview](https://osar.ch/afz-archive-interview)

## **Archives suisses d'histoire contemporaine**

Les Archives suisses d'histoire contemporaine (Archiv für Zeitgeschichte, AfZ) sont une entité organisationnelle de l'EPF de Zurich. Rassemblant plus de 20 collections et archives, elles fournissent des services de renommée internationale pour la science, la société et la culture. Elles abritent et rendent accessibles au public des documents privés sur l'économie, la politique et l'histoire juive contemporaine, qui sont les axes thématiques prioritaires. L'AfZ organise aussi régulièrement des exposés publics, présentations de livres, ateliers et visites guidées.

➤ [afz.ethz.ch/en/](https://afz.ethz.ch/en/)



**Gregor Spuhler** est docteur en histoire et dirige les Archives d'histoire contemporaine de l'EPF de Zurich depuis 2007. De 1997 à 2001, il a été l'un des trois chefs de projet et coauteur de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale.



**Gaby Pfyffer** est collaboratrice scientifique aux Archives d'histoire contemporaine depuis 2014. Spécialiste en sciences culturelles avec une spécialisation en histoire, elle travaille principalement à l'indexation des fonds, dont les archives de l'OSAR.

# Main dans la main pour le vivre-ensemble

**«Vivre ensemble. Grandir ensemble.» Mais comment ? L'équipe de formation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a trouvé des réponses dans le concept de transculturalité, qui met au premier plan les points communs entre les êtres humains, indépendamment de l'origine, de l'âge, du genre et de l'éducation.**



PAR BARBARA RÖDLACH, RESPONSABLE FORMATION À L'OSAR

**L'**approche transculturelle repose sur le principe que nous avons toutes et tous des points communs et des différences. Il s'agit de trouver ces points communs en dépassant l'idée de frontières «culturelles» rigides entre les êtres humains. Le but est de voir au-delà des différences culturelles sans nier leur existence. Les points communs forment le socle des processus d'entente et d'intégration. Un individu aura par exemple différentes opinions et attitudes en fonction de son enfance, de son milieu et de sa vie actuelle. Nous évoluons au sein de groupes aux orientations culturelles différentes, mais nous pouvons nous entendre et coopérer. Contradictoire ? Explicable ? Les approches sociologiques apportent un début de réponses.

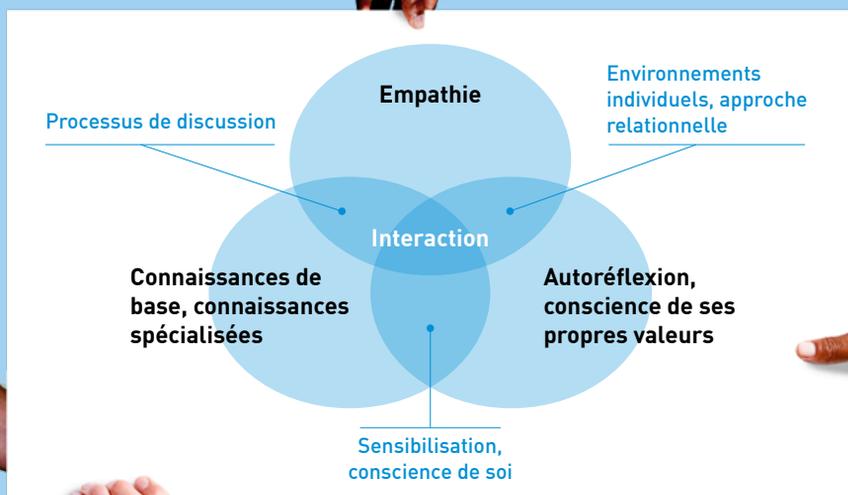
## Un petit mot pour une grande différence

Commençons par la notion large et floue de « culture ». Pour l'OSAR, la culture est un système construit qui imprègne notre perception, nos valeurs, nos actes et notre communication. La culture englobe nos idées et la signification que nous donnons au monde, aux événements et au quotidien. La culture n'est pas statique, elle évolue au gré des expériences.

Le préfixe latin *trans* signifie à l'origine « au-delà ». Une locution brève qui éclaire la grande différence entre les concepts transculturels et les autres. L'approche transculturelle englobe la transformation, le revirement de perspective, le changement, et l'émergence de quelque chose de nouveau. En ne réduisant pas un individu à un rôle de vecteur culturel d'une origine, d'une religion et d'une nationalité, porte ouverte aux stéréotypes, aux préjugés et à la discrimination, elle évite le mécanisme de culturalisation, qui impute à tort des comportements individuels à une « culture ».

## Savoir, introspection, compassion

Les compétences transculturelles reposent sur la capacité à saisir les points communs et les différences avec d'autres dans différents contextes sociaux, à les interpréter grâce à ses connaissances et à respecter les attitudes contradictoires. Elles impliquent de se dépasser dans la réalité et les idées des autres, de passer « de l'autre côté » et de voir au-delà de ses horizons propres, sans juger et vouloir changer d'emblée. Chaque individu doit être compris dans sa pluri-appartenance et sa participation



à différentes dynamiques culturelles, avec différentes orientations.

Les spécialistes fondent les compétences transculturelles sur trois piliers (voir graphique) :

- Le développement des connaissances de base, à savoir les connaissances (spécialisées) sur l'exil, l'asile et l'intégration, par exemple.
- Le développement de l'autoréflexion, qui implique d'avoir conscience de ses propres valeurs, visions du monde, préjugés et stéréotypes.
- Le développement de l'empathie, c'est-à-dire la capacité à se mettre à la place de l'autre.

L'un des objectifs est d'utiliser l'approche transculturelle pour épinglez et surmonter les défis ou malentendus éventuels dans le travail avec les personnes réfugiées. Les cours s'adressent donc par exemple au personnel de sécurité, au personnel enseignant des centres fédéraux pour requérants d'asile, aux spécialistes du travail social ainsi qu'aux personnes travaillant

dans la police, l'intégration professionnelle des personnes réfugiées, la santé ou le conseil aux parents.

L'approche de l'OSAR vise en outre à déconstruire le racisme en identifiant les stéréotypes, les préjugés et la discrimination et à élaborer des solutions pour renforcer la cohésion sociale en Suisse, conditions indispensables à la concrétisation et à la promotion de la méthode des compétences transculturelles, fondamentale pour les offres de formation de l'OSAR.

#### Offres de formation

➔ [osar.ch/formation-competence-transculturelle](https://osar.ch/formation-competence-transculturelle)

➔ [osar.ch/formation-sur-mesure](https://osar.ch/formation-sur-mesure)

# Informations de première main

**L'équipe de formation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) compte depuis des années des personnes ayant connu l'exil. Malik Qais Mehri organise des soirées pays dédiées à l'Afghanistan. Son parcours personnel et professionnel lui permet de fournir des informations exclusives sur son pays d'origine.**

PAR BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

**D**epuis son arrivée en Suisse en 2015, Malik Qais Mehri, 50 ans, ne cesse de se former, aidé par sa carrière universitaire et son expérience professionnelle en Afghanistan. Il organise aujourd'hui les soirées pays de l'OSAR sur l'Afghanistan, en tant qu'expert pays et personne réfugiée qui a traversé le processus d'asile en Suisse. « Je vois souvent beaucoup de bénévoles qui s'engagent pour les personnes réfugiées d'Afghanistan », explique-t-il. « Leur but est d'obtenir des informations de fond, notamment pour comprendre ce qui pousse tous ces jeunes hommes à s'exiler. »

## Un militant pour la paix et la reconstruction

Né à Kaboul, Malik Qais Mehri commence par étudier la littérature anglaise à l'université de la ville. Il suit ensuite, par correspondance, un master en gestion d'entreprise de l'université Preston au Pakistan entre 2009 et 2012. Puis des études en développement durable à l'Institut national du développement rural en Inde. Ce qui ressemble au parcours linéaire d'un universitaire finit par se muer en véritable profil à risque. Entre 2005 et 2014, Malik Qais Mehri travaille comme traducteur et médiateur pour des organisations humanitaires internationales en Afghanistan. Avec la population locale, il met sur pied des coopératives dans des villages et des districts, et aide les communautés à se procurer leurs produits. Son multilinguisme est très demandé : en plus du persan/dari, sa langue maternelle, il parle couramment l'ourdou, le pachto, l'ouzbek, l'anglais et, aujourd'hui, l'allemand. Il occupe des postes à responsabilités en tant qu'officier du développement pour le Programme afghan pour la paix et la réintégration (APRP) et pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et dirige en dernier lieu le département de développement du Haut Conseil de paix. « Je croyais en un avenir pacifique pour mon pays. Mon travail était de nature technique et non politique », se remémore-t-il. « L'offre faite aux



La soirée pays de Malik Qais Mehri impressionne et motive les jeunes qui s'engagent auprès de youngCaritas.

talibans à l'époque était de déposer les armes et commencer une vie normale. Cela n'a pas plu à tout le monde.» Comme l'OSAR l'explique dans son rapport pays de 2014 sur les conditions de sécurité et les profils à risque en Afghanistan, les personnes engagées en faveur du processus de paix se retrouvent de plus en plus en ligne de mire des groupes hostiles au régime, des rebelles et des talibans. En juin 2014, les médias parlent d'attaques contre les membres du Conseil de paix afghan. Malik Qais Mehri et sa famille aussi sont la cible de menaces directes de talibans qui avaient pris part au programme pour la paix et la réintégration. Avec son profil professionnel, sa vie est désormais en danger et Malik doit s'exiler au plus vite.

### Une motivation à toute épreuve

Il vit aujourd'hui en sécurité, en tant que réfugié reconnu, avec son épouse, leurs quatre enfants et son père. Son engagement professionnel et privé en faveur de toutes les personnes réfugiées, en particulier des personnes mineures d'Afghanistan, est remarquable. « C'est ce qui donne un sens à ma vie », confie-t-il. « Chaque sourire, chaque lueur d'espoir, chaque marque de confiance me motive encore plus. » Il travaille comme conseiller dans un centre fédéral pour requérants d'asile, interprète interculturel, collaborateur de l'OSAR et accompagnateur pour l'assistance psychosociale en langue maternelle dans diverses organisations de personnes réfugiées. Il offre aussi son aide sur les questions du quotidien en persan/dari par messagerie instantanée et en visio sur les réseaux sociaux. Comment arrive-t-il à tout concilier ? « Je me sens bien quand mes tâches sont variées et colorées comme un bouquet de fleurs. Cela m'inspire et j'apprends à réfléchir différemment, à adopter de nouveaux points de vue », affirme Malik Qais Mehri. « Pouvoir vivre en paix ici avec ma famille est ce qui me donne la plus grande force. »

## Soirées pays

Les soirées pays font aujourd'hui partie intégrante de l'offre de formation de l'OSAR. L'équipe de formation propose de plus en plus au personnel ayant connu l'exil de les organiser de manière autonome. Les personnes participantes obtiennent un aperçu exclusif de la situation socio-politique et économique d'un pays d'origine, des profils de l'exil, et de la pratique décisionnelle du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Les prochaines soirées pays sont régulièrement mises à jour sur notre site web. Les détails pour les inscriptions suivront. Les événements sont soutenus par la Ville de Lausanne.

Plus d'informations :  
 ↗ [osar.ch/soiree-pays](http://osar.ch/soiree-pays)



**Malik Qais Mehri**  
 est collaborateur au sein de l'équipe de formation de l'OSAR depuis 2017 et spécialiste de l'Afghanistan.



Lecture sous le livre-tente lors de l'inauguration de notre tour de Suisse de l'humanité le 22 juin 2025 à Berne



INTELLECTUEL·LE·S D'AFGHANISTAN

# Écrire pour traverser les temps sombres

**Depuis le printemps 2021, l'autrice, femme de lettres et activiste pour les droits humains Sabine Haupt s'engage aux côtés du centre PEN suisse-allemand et d'autres personnes sympathisantes pour secourir les intellectuel·le·s d'Afghanistan, victimes de la persécution des talibans.**

**P**rès de cent personnes, dont un grand nombre d'autrices, comme Sabine Haupt, ont pu être mises à l'abri en Europe. Une anthologie rassemblant les contributions de

50 auteur·trice·s d'Afghanistan et de Suisse sur cette action de solidarité extraordinaire vient de paraître. Un témoignage de solidarité passionnant, de courage et d'humanité tangible.



Extrait de **Rückfluten. Flüsterpropaganda** (Reflux. Propagande murmurée), par **Sabine Haupt**, autrice, femme de lettres, activiste pour les droits humains

« Mais comment voulez-vous les retenir ?, dis-je en murmurant. Avec quoi voulez-vous les retenir puisque rien ne les retiendra ? – Pourquoi les retenir ? Allez-vous aussi leur ouvrir la porte ? Elles viendront même si on les retient, dis-je en murmurant. – Évidemment, tant que les frontières seront ouvertes, on ne les retiendra pas. C'est pour ça qu'il faut les fermer. Les tenir fermées pour les retenir. Les tenir fermées et les retenir quand elles arrivent ! Fermer, retenir, renvoyer. Même celles qui sont déjà là. – Où voulez-vous donc les renvoyer si les frontières sont fermées ?, dis-je encore en murmurant. – Il faut les faire refluer. Inverser le flux ! – Si vous les reprenez, elles s'amasseront devant les frontières. – Non, derrière les frontières. Là où il y a des phares et des sirènes. Il faut bien sûr du bon fil de fer avec les voisins européens. Le mieux, c'est du fil barbelé. »

Extrait de **Anisa**, par **Sabera Aitabar**, écrivaine, sociologue, activiste pour les droits des femmes



« Ils l'ont emmené. Il les a suppliés de le laisser parler encore une fois à sa famille, mais ils ont refusé. « Adieu, Anisa ! », a-t-il hurlé. Anisa a éloigné de son sein son nouveau-né qu'elle allaitait pour se précipiter, pieds nus, vers la porte d'entrée où David se tenait encore. « Par pitié, n'emprenez pas mon mari. Ce n'est qu'un pauvre agriculteur qui n'a rien à se reprocher. Sans lui, nous ne pouvons pas survivre dans ce froid. Il est notre seul gagne-pain », a-t-elle hurlé. L'un des talibans s'est tourné vers elle et l'a frappée à la poitrine avec la crosse de son fusil. « Rentre à l'intérieur ! », a-t-il vociféré. Anisa s'est effondrée dans la neige, ses cris ont résonné dans tout le village. »

## Le livre sur l'action de sauvetage

Vous pouvez commander le recueil de textes et écouter le podcast ici :

**Sabine Haupt**, *Wege durch finstere Zeiten. Afghanische und Schweizer Texte über Flucht und Asyl. Anthologie zur Afghanistan-Aktion des Deutschschweizer PEN-Zentrums*, éditions die brotsuppe, Bienne 2025 :  
 ↗ [bit.ly/wege-durch-finstere-zeiten](https://bit.ly/wege-durch-finstere-zeiten)



Podcast en allemand sur la lecture d'extraits de l'anthologie *Wege durch finstere Zeiten* par **Sabine Haupt** et **Sabera Aitabar** :



↗ [bit.ly/podcast-haupt-aitabar](https://bit.ly/podcast-haupt-aitabar)



# Cheminer aux côtés de l'OSAR pour plus d'humanité

**S**aviez-vous que vous pouvez **devenir membre de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés**? Outre votre précieuse contribution à la protection des personnes réfugiées, vous profitez par exemple aussi de réductions sur nos événements de formation et disposez du droit de vote et d'éligibilité à l'assemblée des membres. Plus d'informations:

➤ [osar.ch/agir/devenez-membre](https://osar.ch/agir/devenez-membre)

Une nouvelle offre s'adresse désormais aux personnes qui souhaitent en faire plus et soutenir durablement notre engagement pour les personnes réfugiées. **Devenez compagne ou compagnon de route 2025 de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés!**

Les personnes réfugiées doivent surmonter d'innombrables obstacles sur leur route vers une vie en sécurité, en laissant derrière elles tout ce qu'elles avaient construit. Les craintes et les incertitudes continuent de dicter leur quotidien après l'exil. Aidez-nous à rendre un peu plus léger ce chemin difficile.

Par votre don, vous rejoignez un cercle engagé de sympathisantes et de sympathisants qui s'engagent à nos côtés pour des routes migratoires sûres, des procédures d'asile équitables et une chance réelle d'intégration et de participation!

En guise de remerciement,

- vous recevrez dans les prochains jours un badge exclusif « Compagnon-ne de route » en édition limitée à coudre ou à coller avec un fer à repasser, signe visible de votre solidarité,
- nous vous invitons à une séance d'information exclusive sur le travail mené par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, suivie d'une séance de questions et réponses,
- nous vous informons à l'avance sur une sélection d'événements organisés dans le cadre de notre tour de Suisse de l'humanité (lectures, théâtre, soirées musicales, etc.).

Accompagnons ensemble les personnes réfugiées sur leur longue route vers un avenir sûr et serein – du fond du cœur, merci d'envoyer un signal fort pour l'humanité.

**Devenez aujourd'hui compagne et compagnon de route 2025 de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés!**



➤ [osar.ch/accompagner](https://osar.ch/accompagner)

CONSEIL

## Titres de voyage pour les personnes réfugiées

L'article 28 de la Convention de Genève sur les réfugiés (CR) confère aux personnes réfugiées reconnues en Suisse le droit à des titres de voyage « destinés à leur permettre de voyager hors de ce territoire à moins que des raisons impérieuses de sécurité nationale ou d'ordre public ne s'y opposent ». Pour les obtenir, elles doivent se présenter en personne à l'autorité cantonale compétente en matière de migration. Ce document tenant lieu de passeport, aussi appelé titre de voyage pour personnes réfugiées, est délivré par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Il relève de la police des étrangers et ne peut donc pas être utilisé pour justifier de l'identité ou de la nationalité. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord européen relatif à la suppression des visas de 1967, les personnes réfugiées se trouvant en Suisse n'ont plus besoin de visa pour entrer dans certains États européens, aujourd'hui au nombre de 22 (février 2025).



Plus d'information :  
[➤ osar.ch/documents-de-voyage](https://osar.ch/documents-de-voyage)

PLANIFICATION SUCCESSORALE

## Héritage et legs

En faisant un don à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) dans votre testament, vous contribuez à offrir aux personnes réfugiées et requérantes d'asile en Suisse un avenir digne et teinté d'espoir.

Lors des webinaires gratuits de DeinAdieu, Marc'Antonio Iten, expert du droit successoral, explique les aspects clés de la planification successorale et ce qui est particulièrement important lors de la rédaction d'un testament.

Vous apprendrez également à réaliser votre modèle de testament personnel en ligne en toute simplicité en mentionnant, si vous le souhaitez, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés ou une œuvre d'entraide de votre choix.

**Date du webinar**

Mardi 18 novembre 2025, de 13 h à 14 h

**Programme**

- Introduction à la planification successorale par Marc'Antonio Iten
- Discussion
- Réponse aux questions par messagerie instantanée (en parallèle)
- Instructions sur le service gratuit de testament
- Rédaction d'un modèle de testament grâce au service de testament en ligne



Inscrivez-vous ici :  
[➤ bit.ly/webinar-nov-2025](https://bit.ly/webinar-nov-2025)

# Hier

# Aujourd'hui

**Pays d'origine** \_\_\_\_\_

**Âge** \_\_\_\_\_

**J'aime manger surtout...** \_\_\_\_\_

**J'ai peur...** \_\_\_\_\_

**J'aime...** \_\_\_\_\_

**Ma devise** \_\_\_\_\_

**Mes footballeuses préférées sont :** \_\_\_\_\_

**Ma Suisse** \_\_\_\_\_

## Mon histoire

« Je suis née en Suisse. Mon père a quitté le Soudan pour s'exiler ici en 1990 et ma mère est arrivée en 1999. Nous faisons partie de l'une des nombreuses ethnies noubas. Mes parents parlent encore couramment la langue locale, mais nous, leurs quatre enfants, avons grandi en allemand, ou plutôt en suisse allemand, et en arabe. La région fertile des monts Nouba se trouve au centre du Soudan, à la frontière avec le Soudan du Sud. Il y a donc malheureusement tout le temps la guerre et d'horribles crimes. »

Vidéo et histoire de Rawda Swobeet, mère de Lina

➔ [societehumaine-osar.ch/rawda](https://societehumaine-osar.ch/rawda)



# Lina Swobeet

PHOTOS : DJAMILA GROSSMAN

Suisse et Soudan

16 ans

des sushis, des rouleaux de printemps et des pâtes.

de l'avenir parfois, parce que je ne sais pas ce qui m'attend. Je trouve ça bien de ne pas tout savoir, mais l'incertitude m'effraie quand même.

la lecture, le sport et la musique. Je joue de la flûte traversière depuis six ans, j'ai cours une fois par semaine.

« J'ai différentes devises pour différentes situations. En général, je me dis : laisse venir les choses, réfléchis et agis après. »

1. Thiniba Samoura, défenseuse centrale au Paris Saint-Germain. Elle est calme, concentrée, et elle sait parfaitement ce qu'elle fait.
2. Aitana Bonmati, attaquante et milieu de terrain au FC Barcelone. C'est une technicienne géniale avec une super vue d'ensemble.
3. Alayah Pilgrim, attaquante à l'AS Rome et joueuse dans l'équipe nationale suisse. En plus de bien jouer au foot, elle est aussi très sympa et humaine.

« J'aimerais me faire naturaliser pour pouvoir participer à tous les niveaux. Je souhaite pouvoir voter, car j'apprécie énormément de pouvoir vivre dans une petite démocratie belle et sûre comme la Suisse. »



Découvrez Lina Swobeet sur le terrain de foot :

➔ [bit.ly/lina-fussballfeld](http://bit.ly/lina-fussballfeld)

## Demain

**Je souhaite obtenir ma maturité, mais sinon, rien n'est encore décidé. Je fais du foot à un niveau intensif depuis quatre ans, pour le moment comme défenseuse chez les FF21 du FC Concordia Basel avec Elly Trachsel, une footballeuse et entraîneuse ultra expérimentée. J'aimerais jouer un jour dans un vrai stade de foot. Devenir footballeuse professionnelle, c'est bien sûr un très beau rêve ! C'est ma passion et si c'est possible, je la suivrai.**



# Lina

Planète Exil



N° 110, août 2025

« Ton passé ne  
détermine pas  
ton avenir. »



ORGANISATION SUISSE  
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS  
[www.osar.ch](http://www.osar.ch)